

Métropolis lance le premier réseau public de bornes de recharge ultra-rapides de la Métropole du Grand Paris

Métropolis est le premier réseau de recharge pour véhicules électriques en France à proposer des bornes de recharge publiques ultra-rapides. Adapté aux véhicules de nouvelle génération, ce réseau dense et performant commence à être déployé dans cinq communes de la Métropole du Grand Paris (Issy-les-Moulineaux, Montrouge, Rueil-Malmaison, Nanterre et Vincennes). Au total, Métropolis développera un réseau de bornes de plus de 5 000 points de charge dont au moins 250 points de charge ultra-rapides sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Des puissances de charge beaucoup plus élevées que la majorité des bornes en France

Les stations de recharge « Métropolis Express » délivrent une puissance de 50 à 150 kW. Elles répondent aux besoins de charge très rapides en appoint ou pour une recharge importante, pour de longs trajets, ou pour des flottes spécifiques réalisant des kilométrages journaliers élevés.

Les stations « Métropolis Express » offrent ainsi à tous les utilisateurs de véhicules 100% électriques (ex : particuliers, taxis...) des puissances de charge adaptées à leur véhicule, beaucoup plus élevées que la majorité des bornes publiques qui ont pu être installées en France à ce jour.

Elles viennent parfaitement compléter le réseau existant de la Métropole du Grand Paris : les trois catégories de stations Métropolis, dites « Proximité » (puissance max 7 kW), « Citadine » (puissance max 22 kW) et « Express » (puissance max 150 kW) proposent tous les segments de puissances de recharge correspondant à des besoins différents selon les véhicules et le temps dont disposent les utilisateurs.

Chargement d'une autonomie de 100 km en 10 minutes

Les nouvelles bornes « Métropolis Express », équipées de prises Combo CCS* et CHAdeMO*, présentent la particularité d'être adaptées aux capacités de charge des véhicules électriques les plus récents dont les batteries de grande capacité. Ces dernières bénéficient, entre autres, du développement de nouvelles technologies. Désormais, grâce aux bornes « Métropolis Express », ces véhicules peuvent charger une autonomie de 100 km en 10 minutes seulement.

Une tarification au kWh pour une plus grande transparence

Sur l'ensemble du réseau Métropolis, la tarification de la recharge se fait au kWh en fonction de la quantité d'énergie transmise au véhicule. Elle est calculée avec précision pour que le client ne paye que ce qu'il consomme. Ce mode de tarification, basé sur la vitesse de charge, est plus pertinent et transparent pour les utilisateurs. Sur chaque borne ou via l'application Métropolis, le client est informé de sa consommation et du prix de sa charge. Sur les bornes « Métropolis Express », pour une puissance demandée de 100 kW, le prix de la recharge est de 0,60 € le kWh.

* La prise Combo CCS est le standard européen et la prise CHAdeMO le standard asiatique pour la recharge rapide en courant continu des véhicules électriques

A propos de Métropolis :

Métropolis bornes de recharges est un groupement d'entreprises composé de : e-Totem, fabricant de bornes, SPIE CityNetworks, acteur majeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques, et Cube Infrastructure Fund II, via Via Novus et sa filiale française SIIT, investisseur spécialisé dans le secteur des infrastructures en Europe, répondant aux besoins d'infrastructure essentiels des collectivités locales.

Ces trois entreprises complémentaires ont la capacité à assembler dans une offre complète, un service de qualité et une offre technique de pointe. Elles bénéficient chacune dans leur domaine d'un savoir-faire reconnu et d'une large expérience.

Métropolis bornes de recharges déploie l'un des plus grands réseaux de bornes de recharge de la Métropole du Grand Paris.

<https://www.metropolis-recharge.fr>

A propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans le cadre de sa politique en faveur de la mobilité durable, la Métropole du Grand Paris met en place, avec Métropolis, un réseau métropolitain de recharge de véhicules électriques. Ce programme vise à déployer d'ici à l'été 2022, 5000 bornes sur 130 communes métropolitaines (hors Paris).

Contacts médias

Métropolis : Claude Foucault - cf@jetcom.fr - + 33 (0)6 80 12 56 44

Métropole du Grand Paris : Amal Hmimed - presse@metropolegrandparis.fr - + 33 (0)7 63 66 47 51

e-Totem : Antoine Sonnevile - a.sonneville@e-totem.fr

SPIE CityNetworks : Amélie Dupart - Responsable de la communication - amelie.dupart@spie.com / +33 (0)1 48 13 43 92

Agence Shan - Lola Gozlan - lola.gozlan@shan.fr - +33 (0)1 44 50 58 72

SIIT: Cube Infrastructure Managers - Caroline Kragerud, Head of Investor Relations - +352 248 734 6874

Brunswick Group - Agnès Catineau, Xavier Mas - cubeim@brunswickgroup.com - +33 (0) 1 53 96 83 83

